



**PROMOBAD POUSSIN
2024-2025**



PROMOBAD POUSSIN

REGLEMENT

SAISON 2024-2025



Règlement validé par le Comité Directeur du CD 31 le 01/08/2024



PROMOBAD POUSSIN 2024-2025



Table des matières

- 1 -Objet
- 2- Modalité d'organisation
- 3 - Modalité d'inscription
- 4 - Choix du club organisateur, critère d'attribution
- 5 - Cahier des charges



PROMOBAD POUSSIN 2024-2025



1. OBJET

Le PROMOBAD poussin est une compétition officiel nécessitant une demande d'autorisation préalable.

L'autorisation de cette compétition doit être validé par le comité départemental.

La ligue doit en être informé.

Le responsable pour le comité 31 est Germain BIEVLIET

2. MODALITES D'ORGANISATION

2.1. Autorisation et organisation

Le comité se charge de la demande d'autorisation dans POONA celle-ci doit être faite dans le respect du règlement général des compétitions et créer la rencontre dans BADNET.

Un PROMOBAD ne nécessite pas de juge arbitre, mais la présence du GEO est obligatoire.

Depuis septembre 2023 les GEO formés avant cette date peuvent gérer un PROMOBAD.

Ceux formés après cette date doivent être titulaire d'un GEO 2

2.2. Catégories

Le PROMOBAD est ouvert aux catégorie poussin et Minibad

2.3. Horaires indicatifs

La durée d'un PROMOBAD est limitée à cinq heures.

2.4. Salles

Un minimum de cinq terrains est nécessaire pour accueillir un PROMOBAD

2.5 Déroulement

Les PROMOBAD se déroulent sous forme de ronde suisse en 1 set de 21 points en fonction du nombre de participant avec un maximum de 8 tours

3. MODALITES D'INSCRIPTION

3.1. Inscriptions

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs régulièrement licenciés à la FFBaD pour la saison en cours.

Le nombre de participant est nombres maximum de 30 joueurs.



PROMOBAD POUSSIN 2024-2025



3.2. Accompagnateurs

En application de la réglementation fédérale sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par le club et présent pendant la durée de la manifestation.

3.3 Frais inscription

La participation à un PROMOBAD est de 5€.

4. Choix du club organisation et modalité d'attribution

Dans le cas où plusieurs clubs souhaitent accueillir la même étape du plateau Minibad, la désignation de l'organisateur par le comité tiendra compte de plusieurs critères dont les principaux sont :

- Niveau d'engagement du candidat par rapport au présent Cahier des Charges
- Expérience dans l'organisation de compétition, qualité de ces organisations.
- Facteur de développement associé à l'organisation d'une compétition départemental pour assurer la promotion du Badminton
- Répartition des différentes étapes sur le territoire.
- Labellisation EFB 2 étoiles.
- Participation aux actions du Comité Départemental

5. Encadrement.

Pas d'encadrant nécessaire pour cette activité



PROMOBAD POUSSIN 2024-2025



6. Cahier des charges

Le club

- Avoir un gymnase 5 à 7 terrains
- Les poteaux et filets doivent être règlementaires et à hauteur réglables
- Des tables et chaises pour la table de marque
- Désigné un GEO 1 ou 2 selon année de formation
- Fourni le règlement particulier
- Organise une buvette (facultatif)

Le comité 31

- 1) Demande d'autorisation POONA
- 2) Création du Promobad sur Badnet.
- 3) Suivi des inscriptions sur Badnet
- 4) Envoi des invitations aux clubs et aux joueurs
- 5) Créer la ronde suisse dans Badnet
- 6) Envois les convocations aux joueurs
- 7) Fourni les médailles pour l'ensemble des participants
- 8) Fournir un roll-up et panneau comité
- 9) Fourni le goûter des enfants (si pas de buvette)